



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des
Députés

REÇU
Par Alff Christian, 09:24, 24/12/2020

Luxembourg, le 24 décembre 2020

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question urgente à Madame le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre des Finances et du Budget au sujet des décisions de blocage de transactions financières sur ordre de la Cellule de Renseignement Financier (CRF).

Plusieurs personnes nous ont fait part de leur désarroi face au blocage de leurs transactions financières par la CRF. Même si ces blocages font partie de l'arsenal à disposition de la CRF, leur utilisation devrait rester exceptionnelle et ne pas impacter le citoyen lambda intègre. Si les rapports annuels de la CRF fournissent des informations quantitatives sur le nombre de blocages ordonnés, aucune information n'est fournie sur la qualité des blocages opérés, i.e. des blocages injustifiés.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les Ministres :

- Madame et Monsieur les Ministres disposent-ils d'informations sur d'éventuels ordres de blocage donnés de manière injustifiée par la CRF ?
- Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils exclure que des transactions des personnes à la moralité irréprochable aient récemment été bloquées ? Y a-t-il éventuellement eu un *bug* au niveau du traitement des informations reçues par la CRF ?
- La responsabilité de l'Etat pourrait-elle être engagée si des blocages d'opérations financières ordonnés par la CRF avaient causés des dommages aux personnes concernées ?
- Les personnes ont-elles accès aux informations les concernant traitées par la CRF conformément aux règles et principes généraux applicables en matière de protection des données à caractère personnel ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Laurent Mosar
Député

Gilles Roth
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 24 décembre 2020

Objet : Question parlementaire n° 3366 du 24.12.2020 de Monsieur le Député Laurent Mosar et de Monsieur le Député Gilles Roth - Décisions de blocage de transactions financières sur ordre de la Cellule de Renseignement Financier (CRF)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Selon les dispositions de l'article 84 de notre règlement, l'urgence n'a pas été reconnue, de sorte que ladite question est à considérer comme question écrite, conformément aux dispositions de l'article 82.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés